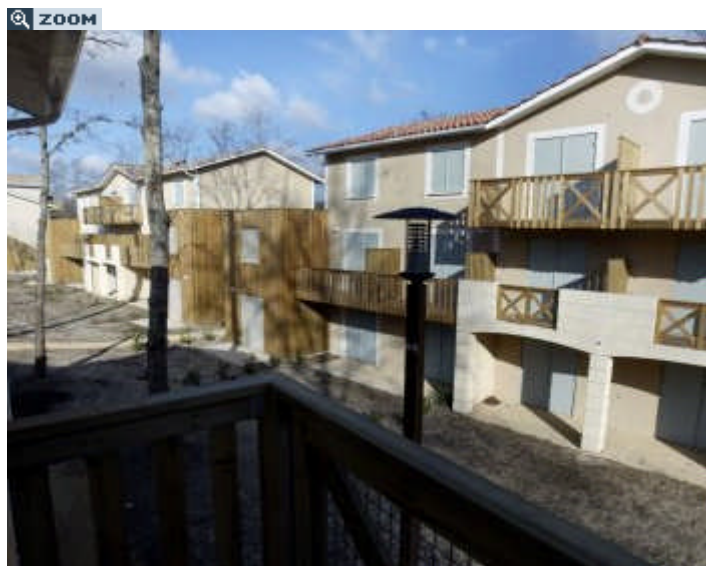


Barbaste. Le golf en liquidation judiciaire

Économie. Le Domaine d'Albret en liquidation judiciaire. Aucun repreneur «officiel» pour l'instant, salariés licenciés.



Récit d'un échec. Vendredi, le tribunal de commerce de Narbonne a prononcé la liquidation judiciaire de la SARL des bastides d'Albret et de la Ségéda, la société de gestion de la résidence de tourisme (lire la Dépêche de samedi 27). Cette décision condamne le Domaine d'Albret à la fermeture, et la vingtaine de salariés vont recevoir d'ici peu leur lettre de licenciement.

Aucun repreneur officiel pour ce qui devait être le fer de lance de la politique de développement touristique dans le département. Las, le taux de fréquentation de ce complexe touristique à la frontière des Landes n'a, depuis son ouverture en septembre 2008, pas vraiment attiré les foules pour l'instant. Les dettes se sont accumulées, pour atteindre, selon le PDG de la Ségéda Serge-Luc Pitié 1.8 million d'€ de loyers impayés, de dettes aux fournisseurs et de créances publiques. L'avenir à court terme du site est désormais dans les mains du liquidateur judiciaire.

150 propriétaires

Joli gâchis qui laisse la vingtaine de salariés sans emploi. « Nous avons demandé la liquidation judiciaire, avec poursuite d'actifs » précise Serge-Luc Pitié, aux commandes du Domaine d'Albret depuis le printemps dernier. « Mais le tribunal de commerce s'est apparemment appuyé sur l'argumentaire de l'avocat des propriétaires. Je crois qu'ils ont été instrumentalisés. »

Ils sont environ 150 à avoir acheté les appartements voués à la location de tourisme et deviennent des victimes collatérales de la liquidation judiciaire. La plupart des logements à

louer sont restés vides d'occupants, et devraient être vidés du mobilier, propriété d'Élite Premier, la maison mère. « Nous avons informé les entreprises qui avaient réservé pour des séminaires que nous étions dans l'obligation d'annuler » précise encore Serge-Luc Pitié. La perte serait selon ce dernier d'environ 850 000 €.

Si l'on suit les explications de l'ancien dirigeant, mais toujours PDG d'Élite Premier jusqu'au 23 mars, l'échec serait lié à des « loyers trop élevés », à des « délais de livraison en retard après la saison estivale » en 2008 sans oublier le fait que le second lot de la résidence, d'une cinquantaine de logements, n'aurait pas été « classé en résidence tourisme. L'opération était tordue d'origine. » À noter qu'à aucun moment, Serge-Luc Pitié ne met en cause Martin-Pierre Trigano, l'ancien PDG, débarqué l'an dernier.

Pas d'appel

Serge-Luc Pitié n'entendait pas hier en tout cas faire appel de la décision. « Et, de toute façon, il n'est pas suspensif. Je n'ai pas encore eu connaissance du jugement du tribunal dans le détail. » Selon ce dernier, aucun repreneur ne se serait signalé auprès de la justice, pour reprendre le golf et, ou la résidence de tourisme. Le commentaire de Pitié se fait d'ailleurs accusateur : « Il y avait une volonté délibérée de placer le golf en liquidation judiciaire et on souhaitait me pousser vers la porte. »

Il faut dire que le golf était depuis la fin 2009 un quasi-désert. Un litige sur l'augmentation des tarifs imposés aux pratiquants par la direction avait poussé ces derniers à quitter le parcours. La convention liant l'association sportive et la société de gestion avait tout bonnement été déchirée et les golfeurs sont partis putter ailleurs. Cette liquidation judiciaire intervient au pire des moments, à quelques semaines des réservations pour le printemps et l'été.

«Des options possibles»

La SARL des Bastides d'Albret, pour le golf, et la Ségéda (pour la résidence) ont été placées en liquidation judiciaire mais le Domaine d'Albret n'était pas la propriété de leurs dirigeants mais du promoteur Corim (Montpellier), qui s'était associé à Élite Premier pour la réalisation de la résidence. Joint hier, Rémy de Lecubarri, gérant de la Corim, assurait que tout serait fait « pour remettre le site en exploitation. Nous travaillons avec une série d'options toutes possibles. Il est clair que nous ne pouvons pas laisser le golf, et la résidence de tourisme, sans activités dans les prochains mois. » Des solutions sont envisageables, comme remettre les clés à un exploitant, ou la gestion directe par Corim de l'ensemble ou d'une partie du site. Son gérant est toutefois clair : « aucune garantie » aux salariés licenciés. « la prudence prévaut dans le contexte. » Corim avait adressé mi-février un commandement de payer à la Ségéda pour les loyers impayés.